

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1875

18 juillet 2014

SOMMAIRE

| | | | |
|--|-------|---|-------|
| B&C HoldCo S.à r.l. | 89965 | Eurofins International Support Services LUX | 89971 |
| CC2Foil S.A. | 89961 | Eurofins Pharma Services France LUX Holding | 89965 |
| Coffee2008 Manager Sarl | 89955 | Eurofins Pharma Services LUX Holding | 89980 |
| Crédit Agricole Risk Insurance | 89960 | Familia Trading S.à r.l. | 89960 |
| Cucina (BC) Luxco | 89958 | Fatsoula Imo S.à r.l. | 89965 |
| El Baik Food Systems Co S.A. | 89980 | Fondations Capital I S.C.A., SICAR | 89959 |
| Eurofins Analyses pour la Construction France LUX Holding | 89954 | Goodman Teal Logistics (Lux) S.à r.l. | 89962 |
| Eurofins Discovery Services LUX Holding | 89954 | Hansteen Paderborn S.à r.l. | 89962 |
| Eurofins Environment Testing LUX Hold- ing | 89956 | Home Design Partner S.à r.l. | 89961 |
| Eurofins Environment Testing LUX Hold- ing | 89954 | HSBC Fund Services (Luxembourg) S.A. | 89957 |
| Eurofins Food Chemistry Testing France LUX Holding | 89958 | J.S. Participations | 89972 |
| Eurofins Food Chemistry Testing France LUX Holding | 89956 | J.S. Participations S.A. | 89972 |
| Eurofins Food Testing LUX Holding | 89956 | L.A.G.T.T. | 89976 |
| Eurofins Forensics LUX Holding | 89957 | LaSalle Investment Management Luxem- bourg S.à.r.l. | 89959 |
| Eurofins Genomics LUX Holding | 89958 | LGIG 2 Objekt Isarkies 1 S.à r.l. | 89964 |
| Eurofins Genomics LUX Holding | 89958 | LuxApps, LUX APPLICATIONS Sarl | 90000 |
| Eurofins GSC LUX | 89959 | MDC Holdco S.à r.l. | 89957 |
| Eurofins GSC LUX | 89959 | Mont Mirail Limited, S.à r.l. | 89995 |
| Eurofins Hydrologie France LUX Holding | 89960 | Private Equity International S.A. | 89956 |
| Eurofins Hydrologie France LUX Holding | 89961 | Seris Security S.A. | 89963 |
| Eurofins Hygiène Alimentaire France LUX Holding | 89962 | SkyBond I SA | 89954 |
| Eurofins Industrial Testing LUX | 89961 | Sotha | 89975 |
| Eurofins Industrial Testing LUX | 89962 | Stahl und Konstruktion S.A. | 89994 |
| Eurofins International Holdings LUX | 89971 | Svenska Re | 89955 |
| | | TA EU Luxembourg VII S.à r.l. | 89981 |
| | | Vakana S.à r.l. | 89955 |

Eurofins Environment Testing LUX Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 122.860.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2014067445/10.

(140078769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2014.

Eurofins Analyses pour la Construction France LUX Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 165.607.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 24 avril 2014

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la société du 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg à partir du 25 avril 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2014067441/12.

(140079057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2014.

Eurofins Discovery Services LUX Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 172.972.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 24 avril 2014

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la société du 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg à partir du 25 avril 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2014067444/12.

(140079102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2014.

SkyBond I SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 173.345.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung der SkyBond I SA die am 9. Mai 2014 in Luxemburg stattfand:

Die Generalversammlung beschließt, die folgenden Personen bis zur nächsten Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der SkyBond I SA für das am 31. Dezember 2014 endende Geschäftsjahr abstimmt, wieder zum Verwaltungsrat zu ernennen:

- Dr. Peter Erich Hein, 191 Post Road West, CT 06880 Westport, Vereinigte Staaten von Amerika (Verwaltungsratsvorsitzender);

- Horst Baumann, 9, Place Clairefontaine, L-1341 Luxembourg (Verwaltungsratsmitglied); und

- Harald Strelen, 9b, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg (Verwaltungsratsmitglied).

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 9. Mai 2014.

Für SkyBond I SA

Die Domizilstelle:

Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A.

Référence de publication: 2014068434/20.

(140079441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

Coffee2008 Manager Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 134.751.

En date du 25 Juin 2013, les Associés de la Société ont pris les décisions suivantes:

- Réélection de Euraudit S.à r.l., ayant pour adresse le 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Luxembourg, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42889, au poste de commissaire aux comptes, jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui approuvera les comptes de la Société au 31 décembre 2013, et qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Coffee2008 Manager SARL
Manacor (Luxembourg) S.A.
Mandataire

Référence de publication: 2014068782/17.

(140080846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Vakana S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 10, An de Längten.
R.C.S. Luxembourg B 163.521.

Aufkündigung der Vakana S.à r.l.

eingetragen beim „Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg“

unter der Handelsregisternummer B 163521

10, an de Längten, L- 6776 Grevenmacher

Domizilierungsstelle:

Salcon S.à r.l.

Fiduciaire

10, an de Längten

L- 6776 Grevenmacher

Grevenmacher, den 14.05.2014.

Salcon Sàrl

Référence de publication: 2014068530/18.

(140079246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

Svenska Re, Société Anonyme.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 15, rue Bender.
R.C.S. Luxembourg B 32.053.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 28 avril 2014.

Le président a requis la nomination de cinq Administrateurs.

Les personnes suivantes, éligibles à la fonction d'Administrateur de la Société, ont été dûment élues jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2015:

Mr Nicklas GRIP

Mr Jean-Luc DEBRY

Mr Ulf RIESE

Mme Maria BOVIN-HEDEFALK

Mr Magnus BERGLUND

tous avec adresse professionnelle au 15 rue Bender, L-1229 Luxembourg

L'Assemblée a procédé à l'élection d'un réviseur externe.

KPMG Audit, Luxembourg a été élu réviseur d'entreprises jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2015

Référence de publication: 2014068492/19.

(140079795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

Eurofins Food Testing LUX Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 122.863.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2014067449/10.

(140079007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2014.

Eurofins Food Chemistry Testing France LUX Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 165.610.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2014067447/10.

(140078837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2014.

Eurofins Environment Testing LUX Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 122.860.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 24 avril 2014

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la société du 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg à partir du 25 avril 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2014067446/12.

(140079016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2014.

Private Equity International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 70.348.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue de manière extraordinaire le 07 avril 2014 à 16:00 heures au siège social.

L'assemblée, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Francesco Molaro en tant qu'administrateur, prend acte de cette démission ayant effet au 1^{er} avril 2014.

L'assemblée décide de nommer Monsieur Ubaldo Migliorati, demeurant au 19-21 Boulevard du prince Henri, L - 1724 Luxembourg, en tant que nouvel administrateur de la société avec effet au 7 avril 2014 pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2015.

Le mandat du réviseur d'entreprise venant à échéance, l'assemblée décide de réélire KPMG Audit Sàrl, 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg en tant que réviseur d'entreprise pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

PRIVATE EQUITY INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2014069118/22.

(140080269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Eurofins Forensics LUX Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 154.225.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2014067450/10.

(140078958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2014.

MDC Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: ZAR 1.006.370,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 134.988.

Il résulte des actes de la Société que son associé Trilantic Capital Partners VI (Europe) L.P. a changé son adresse pour le 35, Portman Square, W1H 6LR Londres (Royaume-Uni).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MDC Holdco S.à r.l.
Société à responsabilité limitée
Signatures

Référence de publication: 2014068325/14.

(140079887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

HSBC Fund Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.
R.C.S. Luxembourg B 26.760.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires («l'Assemblée») tenue au siège social le 17 avril 2014 a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a réélu comme Administrateurs pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale ordinaire de 2015:

- Madame Brenda Petsche (demeurant 16 Bld d'Avranches, L-1160 Luxembourg, Luxembourg)
- Monsieur Saverio Fiorino (demeurant 16 Bld d'Avranches, L-1160 Luxembourg, Luxembourg)
- Madame Cécile Jeanne de Chantal Thiry (demeurant 16 Bld d'Avranches, L-1160 Luxembourg, Luxembourg)
- Monsieur Michael Peter May (demeurant 16 Bld d'Avranches, L-1160 Luxembourg, Luxembourg)

2. L'Assemblée a réélu à la fonction de Délégués à la Gestion Journalière pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale ordinaire de 2015:

- Madame Brenda Petsche (demeurant 16 Bld d'Avranches, L-1160 Luxembourg, Luxembourg)
- Monsieur Saverio Fiorino (demeurant 16 Bld d'Avranches, L-1160 Luxembourg, Luxembourg)

3. L'Assemblée a réélu KPMG Luxembourg S.à.r.l., 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Luxembourg à la fonction de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

HSBC Fund Services (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2014068954/30.

(140081230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Eurofins Genomics LUX Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 154.226.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2014067451/10.

(140078844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2014.

Eurofins Food Chemistry Testing France LUX Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 165.610.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 24 avril 2014

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la société du 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg à partir du 25 avril 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2014067448/12.

(140079075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2014.

Eurofins Genomics LUX Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 154.226.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 24 avril 2014

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la société du 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg à partir du 25 avril 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2014067452/12.

(140079078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2014.

Cucina (BC) Luxco, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 100.134,98.

Siège social: L-1748 Findel, 4, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 130.726.

Extrait de la résolution prise par les associés de la Société en date du 16 mai 2014

En date du 16 mai 2014, les associés de la Société ont pris la résolution suivante:

- d'accepter la démission de Ailbhe Jennings de son mandat de Gérant de la Société avec effet au 30 avril 2014;
- de nommer Aurélien Vasseur, né le 8 janvier 1976 à Séclin, France, ayant comme adresse professionnelle: 4 rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 30 avril 2014 et ce pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le Conseil de Gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

- M. Michel Plantevin
- Mme. Ruth Springham
- M. Aurélien Vasseur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 mai 2014.

Référence de publication: 2014068795/20.

(140080889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Eurofins GSC LUX, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 121.155.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2014067453/10.

(140078867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2014.

Fondations Capital I S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 129.317.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 mai 2014.

Référence de publication: 2014067502/11.

(140078705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2014.

Eurofins GSC LUX, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 121.155.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 24 avril 2014

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la société du 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg à partir du 25 avril 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2014067454/12.

(140079086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2014.

LaSalle Investment Management Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 94.325,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 60.037.

Il est à noter que les associés de la Société ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Monsieur Martin Pollard de son mandat de gérant de la Société avec effet au 30 avril 2014;
- de nommer Monsieur Richard Stone, né le 13 Juillet 1977 à Epsom, Angleterre, demeurant professionnellement au One Curzon Street, London W1J 5HD, Royaume-Uni, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 30 avril 2014 et pour une durée indéterminée;

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé de

Madame Stéphanie Duval, gérante

Madame Virginie Vely, gérante

Monsieur Richard Stone, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LaSalle Investment Management Luxembourg S.à r.l.

Virginie Vely

Mandataire

Référence de publication: 2014068258/21.

(140079718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

Eurofins Hydrologie France LUX Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 165.611.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 24 avril 2014

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la société du 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg à partir du 25 avril 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2014067456/12.

(140079013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2014.

Familia Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 179.192.

—
Extrait des décisions prises par le conseil de gérance en date du 15 mai 2014

Veillez noter que l'adresse du siège social de la société se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert avec effet au 15 mai 2014.

Luxembourg, le 15.05.2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour Familia Trading S.à.r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014068140/14.

(140080121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

Crédit Agricole Risk Insurance, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 133.984.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue à Luxembourg le jeudi 24 avril 2014

- L'Assemblée décide de nommer à compter de ce jour Monsieur Christophe Noël, domicilié professionnellement au 52, boulevard Pierre de Coubertin, F-49004 Angers, au poste d'Administrateur.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015 et qui statuera sur les comptes de l'exercice social de 2014.

- Les mandats des autres Administrateurs étant venus à échéance, l'Assemblée décide de renouveler le mandat d'Administrateur des personnes suivantes:

* Mme Emmanuelle Yannakis-Puigbo, domiciliée professionnellement au 16/18 Boulevard de Vaugirard, F-75015 Paris.

* Mme Laure Belluzzo, domiciliée professionnellement, 12 place des Etats-Unis, F-92127 Montrouge.

* M. Jean-François Abadie, domicilié professionnellement au 39 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

* M. Patrick Degiovanni, domicilié professionnellement, Pacifica, 8/10 Boulevard de Vaugirard, F-75015 Paris.

* M. Benoît Lucas, domicilié professionnellement, 65 rue de la Boétie, F-75008 Paris

* M. Jean-Luc François, domicilié professionnellement, 16/18 boulevard de Vaugirard, F-75015 Paris.

* M. Claude Weber, domicilié professionnellement, 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015 et qui statuera sur les comptes de l'exercice social de 2014.

- L'Assemblée nomme Deloitte S.A. comme Réviseur d'entreprises indépendant. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2015 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice de 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2014068790/28.

(140080915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Home Design Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1519 Luxembourg, 15A, rue Saint Fiacre.

R.C.S. Luxembourg B 161.687.

Les comptes annuels au 23 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014067559/9.

(140078702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2014.

Eurofins Hydrologie France LUX Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 165.611.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2014067455/10.

(140078753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2014.

Eurofins Industrial Testing LUX, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 155.534.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 24 avril 2014

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la société du 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg à partir du 25 avril 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2014067459/12.

(140079006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2014.

CC2Foil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4038 Esch-sur-Alzette, 45, Burgronn.

R.C.S. Luxembourg B 170.132.

Le conseil d'administration représenté par Monsieur Jos Schaefer décide ce jour le changement de siège social de la société à l'adresse suivante:

CC2Foil S.A.

Résidence "Beau Site"

Esch-sur-Alzette, 45 Burgronn

L-4038 Esch-sur-Alzette

LUXEMBOURG

Le loyer commercial est arrêté fin mai 2014, comme suite au courrier recommandé adressé à Mr Jos Schaefer le 23 Avril 2014.

Esch-sur-Alzette, le 10 Mai 2014.

CC 2 Foil S.A.

51 rue Joseph Brebsom

L- 4046 ESCH-sur-ALZETTE

Grand Duchy of Luxembourg

M. Jos Schaefer

Administrateur et gestionnaire de la société

Référence de publication: 2014068616/23.

(140080373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

Eurofins Hygiène Alimentaire France LUX Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 165.606.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2014067457/10.

(140078950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2014.

Eurofins Industrial Testing LUX, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 155.534.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2014067458/10.

(140078729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2014.

Hansteen Paderborn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 122.677.

Veillez noter que le siège social de l'associée unique, Hansteen Germany Holdings S.à r.l, a changé et se trouve désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, depuis le 27 mars 2014.

Luxembourg, le 13 mai 2014.

Pour avis sincère et conforme

Pour Hansteen Paderborn S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014067543/13.

(140078749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2014.

Goodman Teal Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.
R.C.S. Luxembourg B 169.412.

Extrait des résolutions en date du 29 avril 2014:

1. Il est mis fin en date du 29 avril 2014 au mandat de gérant à savoir:

M. Philippe Van der Beken

2. Le gérant suivant est nommé en date du 29 avril 2014 et cela pour une durée illimitée:

M. Emmanuel Vander Stichele, né le 3 juillet 1971 à Brugge (Belgique), de résidence professionnelle: 28, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg;

- Le conseil de Gérance se compose comme suit:

M. Dominique Prince

M. Emmanuel Vander Stichele

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Alvin Sicre

Mandataire

Référence de publication: 2014068930/21.

(140081237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Seris Security S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle, rue de Bettembourg.
R.C.S. Luxembourg B 173.216.

L'an deux mille quatorze, le huit mai.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée «SERIS SECURITY S.A.», ayant son siège social à la Zone Industrielle, rue de Bettembourg, L-3378 Livange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 173.216.

Ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 9 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 115 du 17 janvier 2013. Les statuts de la société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire en date du 26 mars 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1260 du 29 mai 2013.

Le capital social souscrit actuel de la société s'élève à cent mille euros (100.000.- EUR), représenté par cent mille (100.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) chacune.

L'assemblée désigné comme président Madame Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, avec même adresse professionnelle.

L'assemblée désigne comme scrutateur Madame Corinne PETIT, prénommée.

I. L'actionnaire unique représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, signé par les membres du bureau et le notaire. Ladite liste ensemble avec la procuration de l'actionnaire unique représenté, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

II. Qu'il résulte de la liste de présence précitée que toutes les cent mille (100.000) actions représentatives du capital social de la société, sont dûment présentes ou représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les différents points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit sans convocation préalable.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation de capital à concurrence de quatre cent mille euros (400.000.- EUR), en vue de porter le capital social de son montant actuel de cent mille euros (100.000.- EUR) à cinq cent mille euros (500.000.- EUR), par l'émission de quatre cent mille (400.000) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) chacune,

à souscrire au pair et à libérer intégralement par l'actuel actionnaire unique et par un nouvel actionnaire Monsieur Guy TEMPEREAU, par apport en espèces;

2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la société;

3. Divers.

Ensuite l'assemblée après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après avoir délibéré a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital à concurrence de quatre cent mille euros (400.000.- EUR), en vue de porter le capital social de son montant actuel de cent mille euros (100.000.- EUR) à cinq cent mille euros (500.000.- EUR),

par l'émission de quatre cent mille (400.000) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) chacune,

à souscrire au pair et à libérer intégralement par l'actuel actionnaire unique et par un nouvel actionnaire Monsieur Guy TEMPEREAU, par apport en espèces.

Souscription - Libération

Et à l'instant,

(i) trois cent soixante-quinze mille (375.000) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) chacune ont été souscrites par l'actionnaire unique actuel «SEPARGEFI», une société par actions simplifiée de droit français, avec siège social au 69, rue De La Belle Etoile, Parc Technologique Paris Nord, F-95700 Roissy-en-France et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Pontoise sous le numéro 2012 B 02966 et sous le numéro d'identification 487 676 249 R.C.S. de Pontoise,

dûment représentée par son Président directeur général actuellement en fonction, Monsieur Guy TEMPEREAU,

lui-même ici représenté par Madame Corinne PETIT, prénommée, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé à Saint Nazère (France) le 28 avril 2014.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

(ii) vingt-cinq mille (25.000) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) chacune ont été souscrites par Monsieur Guy TEMPEREAU, né le 17 avril 1952 à Guérande (France) et demeurant au 88, route du Bois Joalland, F-44600 Saint Nazaire,

ici représenté par Madame Corinne PETIT, prénommée, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé à Saint Nazaire (France) le 28 avril 2014.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La totalité des quatre cent mille (400.000) nouvelles actions a été entièrement libérée en espèces, de sorte que le montant de quatre cent mille euros (400.000.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'assemblée décide, à la suite des résolutions qui précèdent, de modifier l'article 5 des statuts de la société, afin de lui donner la nouvelle teneur suivante:

« **Art. 5. Capital Social.** Le capital social est fixé à cinq cent mille euros (500.000.- EUR) représenté par cinq cent mille (500.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) chacune. La Société pourra procéder au rachat de ses propres actions en respectant les dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915.»

Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Déclaration - Evaluation des frais

Le notaire déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge, suite au présent acte, est estimé approximativement à deux mille deux cents euros (2.200.- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg aux lieu et date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentaire le présent acte, l'autre actionnaire ayant signé également.

Signé: C. Petit, G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 mai 2014. LAC/2014/21841. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2014.

Référence de publication: 2014069209/93.

(140080458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

LGIG 2 Objekt Isarkies 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 386.825,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 148.625.

Il est à noter que les associés de la Société ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Monsieur Martin Pollard de son mandat de gérant de la Société avec effet au 30 avril 2014;

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé de

Madame Virginie Vely, gérante

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LGIG 2 Objekt Isarkies 1 S.à r.l.

Virginie Vely

Mandataire

Référence de publication: 2014068289/16.

(140079427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

Eurofins Pharma Services France LUX Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 165.605.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2014067462/10.

(140078906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2014.

Fatsoula Imo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 151.230.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FATSOULA IMO S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2014067508/11.

(140079121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2014.

B&C HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 124.867.

In the year two thousand and fourteen, on the thenth of April.

Before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of B&C HoldCo S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of two hundred one thousand seven hundred sixty-two euro (EUR 201,762.-), with registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), incorporated following a notarial deed dated 28 February 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 782 of 4 May 2007 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under number 124.867. The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary dated 30 December 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 777 of 26 March 2014.

The extraordinary general meeting is declared open at 6.42 p.m. with Me Catherine Kremer, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Ms Katia Fettes, lawyer, residing in Luxembourg.

The extraordinary general meeting elected as scrutineer Me Alexandre Koch, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the extraordinary general meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) that the agenda of the extraordinary general meeting is as follows:

Agenda

1. To increase the share capital of the Company by an amount five million euro (EUR 5,000,000) so as to raise it from its current amount of two hundred one thousand seven hundred sixty-two euro (EUR 201,762.-) to an amount of five million two hundred one thousand seven hundred sixty two euro (EUR 5,201,762) without issuing new shares to the existing shareholders and to increase the nominal value of the existing shares by an amount of twenty-four euro seven eight one six seven three four five six eight four five two zero cent (EUR 24.78167345684520) so as to raise it from its current amount of one euro (EUR 1.-) per share to an amount of twenty-five euro seven eight one six seven three four five six eight four five two zero cent (EUR 25.78167345684520) per share, by a contribution in kind by the existing shareholders.

2. To decrease the share capital of the Company by an amount of five million euro so as to reduce it from its current amount of five million two hundred one thousand seven hundred sixty two euro (EUR 5,201,762) to an amount of two

hundred one thousand seven hundred sixty-two euro (EUR 201,762.-), without cancelling any shares and to decrease the nominal value of the existing shares by an amount of twenty-four euro seven eight one six seven three four five six eight four five two zero cent (EUR 24.78167345684520) so as to reduce it from its current amount of twenty-five euro seven eight one six seven three four five six eight four five two zero cent (EUR 25.78167345684520) per share to an amount of one euro (EUR 1.-) per share and to allocate the surplus out of such share capital decrease to the share premium account.

3. To confirm that the amount of the Company's subscribed capital is set at two hundred one thousand seven hundred sixty-two euro (EUR 201,762.-) divided into four thousand five hundred thirty (4,530) class Z shares, ninety-six thousand three hundred fifty-two (96,352) class A shares, twenty-five thousand two hundred twenty (25,220) class B shares, twenty-five thousand two hundred twenty (25,220) class C shares, twenty-five thousand two hundred twenty (25,220) class D shares and twenty-five thousand two hundred twenty (25,220) class E shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and to confirm that the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company shall remain unchanged after the capital reduction hereinabove proposed.

4. Miscellaneous.

(ii) that the shareholders present, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the extraordinary general meeting, will remain annexed to the present deed;

(iii) that the proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed;

(iv) that the whole subscribed capital being represented at the present extraordinary general meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this extraordinary general meeting, no convening notices were necessary;

(v) that the present extraordinary general meeting is then regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

The extraordinary general meeting resolved, after deliberation, unanimously to take the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to increase the share capital of the Company by an amount five million euro (EUR 5,000,000) so as to raise it from its current amount of two hundred one thousand seven hundred sixty-two euro (EUR 201,762.-) to an amount of five million two hundred one thousand seven hundred sixty-two euro (EUR 5,201,762) without issuing new shares to the existing shareholders but by increasing the nominal value of the existing shares by an amount of twenty-four euro seven eight one six seven three four five six eight four five two zero cent (EUR 24.78167345684520) so as to raise it from its current amount of one euro (EUR 1.-) per share to an amount of twenty-five euro seven eight one six seven three four five six eight four five two zero cent (EUR 25.78167345684520) per share, by a contribution in kind by the existing shareholders.

Payment

Thereupon appeared:

1. Through Triton Managers II Limited, a limited liability company governed by the laws of Jersey, having its registered office at Charter Place (First Floor), 23-27 Seaton Place, St Helier, Jersey, JE2 3QL, Channel Islands, registered with the Companies Registry at Jersey Financial Services Commission under number 89128, acting as general partner and on behalf of:

a. Triton Fund II L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey, having its registered office at Charter Place (First Floor), 23-27 Seaton Place, St Helier, Jersey, JE2 3QL, Channel Islands, registered with the Jersey Registrar of Limited Partnerships under number 702,

represented by Me Catherine Kremer, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on April 9, 2014 (hereafter referred as to the "Subscriber 1");

The Subscriber 1 declared to make payment in full of its participation in the Company's share capital increase by a corresponding contribution in kind consisting of a claim in the total amount of four million one hundred four thousand two hundred fifty-two euro and thirty-five cent (EUR 4,104,252.35) (the "Contribution 1").

b. Triton Fund II No. 2 L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey, having its registered office at Charter Place (First Floor), 23-27 Seaton Place, St Helier, Jersey, JE2 3QL, Channel Islands, registered with the Jersey Registrar of Limited Partnerships under number 1150,

represented by Me Catherine Kremer, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on April 9, 2014 (hereafter referred as to the "Subscriber 2");

The Subscriber 2 declared to make payment in full of its participation in the Company's share capital increase by a corresponding contribution in kind consisting of a claim in the total amount of two hundred sixty-seven thousand nine hundred fifty nine euro and eighty nine cent (EUR 267,959.89) (the "Contribution 2").

c. TWO Triton Fund (Executives) L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey, having its registered office at Charter Place (First Floor), 23-27 Seaton Place, St Helier, Jersey, JE2 3QL, Channel Islands, registered with the Jersey Registrar of Limited Partnerships under number 704,

represented by Me Catherine Kremer, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on April 9, 2014 (hereafter referred as to the "Subscriber 3");

The Subscriber 3 declared to make payment in full of its participation in the Company's share capital increase by a corresponding contribution in kind consisting of a claim in the total amount of one hundred forty seven thousand nine hundred sixty-five euro and eighty-five cent (EUR 147,965.85) (the "Contribution 3").

d. TWO Triton Fund F&F No. 2 L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey, having its registered office at Charter Place (First Floor), 23-27 Seaton Place, St Helier, Jersey, JE2 3QL, Channel Islands, registered with the Jersey Registrar of Limited Partnerships under number 767,

represented by Me Catherine Kremer, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on April 9, 2014 (hereafter referred as to the "Subscriber 4");

The Subscriber 4 declared to make payment in full of its participation in the Company's share capital increase by a corresponding contribution in kind consisting of a claim in the total amount of one hundred six thousand eight hundred two euro and eighty-eight cent (EUR 106,802.88) (the "Contribution 4").

2. TKII Colinvest S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 117.553,

represented by Me Catherine Kremer, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on April 9, 2014 (hereafter referred as to the "Subscriber 5");

The Subscriber 5 declared to make payment in full attached to the existing shares it holds in the share capital of the Company by a contribution in kind consisting of a claim in the total amount of two hundred six thousand two hundred forty-eight euro and one cent (EUR 206,248.01) (the "Contribution 5").

3. TWO Triton Fund F&F L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey, having its registered office at Charter Place (First Floor), 23-27 Seaton Place, St Helier, Jersey, JE2 3QL, Channel Islands, registered with the Jersey Registrar of Limited Partnerships under number 701, acting through its general partner TFF Limited, a limited liability company governed by the laws of Jersey, having its registered office at Charter Place (First Floor), 23-27 Seaton Place, St Helier, Jersey, JE2 3QL, Channel Islands, registered with the Companies Registry at Jersey Financial Services Commission under number 99107,

represented by Me Catherine Kremer, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on April 9, 2014 (hereafter referred as to the "Subscriber 6" and together with the Subscriber 1, the Subscriber 2, the Subscriber 3, the Subscriber 4 and the Subscriber 5, the "Subscribers");

The Subscriber 6 declared to make payment in full of its participation in the Company's share capital increase by a contribution in kind consisting of a claim in the total amount of one hundred sixty-six thousand seven hundred seventy-one euro and two cent (EUR 166,771.02) (the "Contribution 6" and together with the Contribution 1, the Contribution 2, the Contribution 3, the Contribution 4 and the Contribution 5, the "Contributions").

Proof of the ownership by the Subscribers of the Contributions has been given to the undersigned notary.

The Subscribers declared that the Contributions are free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contributions to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contributions to the Company.

The Subscribers further stated that a report has been drawn up by the managers of the Company wherein the Contributions are described and valued (the "Report").

The conclusions of that Report read as follows:

"Based on the valuation methodology above described, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind, which is at least equal to the aggregate value of the increase of the nominal value of the existing shares."

Second resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to decrease the share capital of the Company by an amount of five million euro so as to reduce it from its current amount of five million two hundred one thousand seven hundred sixty-two euro (EUR 5,201,762) to an amount of two hundred one thousand seven hundred sixty-two euro (EUR 201,762.-), without cancelling any shares but by decreasing the nominal value of the existing shares by an amount of twenty-four euro seven eight one six seven three four five six eight four five two zero cent (EUR 24.78167345684520) so as to reduce it from its current amount of twenty-five euro seven eight one six seven three four five six eight four five two zero cent (EUR 25.78167345684520) per share to an amount of one euro (EUR 1.-) per share and to allocate the surplus out of such share capital decrease to the share premium account.

Third resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to confirm that the amount of the Company's subscribed capital is set at two hundred one thousand seven hundred sixty-two euro (EUR 201,762.-) divided into four thousand five hundred thirty (4,530) class Z shares, ninety-six thousand three hundred fifty-two (96,352) class A shares, twenty-five thousand two hundred twenty (25,220) class B shares, twenty-five thousand two hundred twenty (25,220) class C shares, twenty-five thousand two hundred twenty (25,220) class D shares and twenty-five thousand two hundred twenty (25,220) class E shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to confirm that the 1st paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company should remain unchanged after the capital reduction and should read as follows:

Art. 5. "The subscribed capital of the Company is set at two hundred one thousand seven hundred sixty-two euro (EUR 201,762.-) divided into four thousand five hundred thirty (4,530) class Z shares, ninety-six thousand three hundred fifty-two (96,352) class A shares, twenty-five thousand two hundred twenty (25,220) class B shares, twenty-five thousand two hundred twenty (25,220) class C shares, twenty-five thousand two hundred twenty (25,220) class D shares and twenty-five thousand two hundred twenty (25,220) class E shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and being fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at four thousand euro (EUR 4,000.-).

There being no other business, the extraordinary general meeting was adjourned at 6.55 p.m..

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dixième jour d'avril.

Par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-Les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société B&C HoldCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social deux cent un mille sept cent soixante-deux euros (EUR 201.762,-), dont le siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte notarié en date du 28 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 782 du 4 mai 2007 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 124.867. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 30 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 777 du 26 mars 2014.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 18.42 heures sous la présidence de Maître Catherine Kremer, avocat, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Katia Fettes, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire choisit comme scrutateur Maître Alexandre Koch, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président a exposé et prié le notaire instrumentant d'acter:

(i) que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cinq million euros (EUR 5.000.000) afin de le porter de son montant actuel de deux cent un mille sept cent soixante-deux euros (EUR 201.762,-) à un montant de cinq million deux cent un mille sept cent soixante-deux euros (EUR 5,201,762) sans émission de nouvelles parts sociales aux associés existants et augmentation de la valeur nominale des parts sociales existantes d'un montant de vingt-quatre virgule sept huit un six sept trois quatre cinq six huit quatre cinq deux zéro (EUR 24,78167345684520) afin de la porter de son montant actuel d'un euro (EUR 1,-) par part sociale à vingt-cinq virgule sept huit un six sept trois quatre cinq six huit quatre cinq deux zéro (EUR 25,78167345684520) par part sociale, par un apport en nature des associés existants.

2. Réduction du capital social de la Société d'un montant de cinq million euros (EUR 5.000.000) afin de le porter de son montant actuel de cinq million deux cent un mille sept cent soixante-deux euros (EUR 5,201,762) à deux cent un mille sept cent soixante-deux euros (EUR 201.762,-), sans annulation de parts sociales et réduction de la valeur nominale

des parts sociales existantes d'un montant de vingt-quatre virgule sept huit un six sept trois quatre cinq six huit quatre cinq deux zéro (EUR 24,78167345684520) afin de la porter de son montant actuel de vingt-cinq virgule sept huit un six sept trois quatre cinq six huit quatre cinq deux zéro (EUR 25,78167345684520) par part sociale à un montant d'un euro (EUR 1,-) par part sociale et allocation du résultat de cette réduction de capital ainsi dégagé à un compte de prime d'émission.

3. Confirmation du montant du capital social de la Société fixé à deux cent un mille sept cent soixante-deux euros (EUR 201.762,-) divisé en quatre mille cinq cent trente (4.530) parts sociales de catégorie Z, quatre-vingt seize mille trois cent cinquante-deux (96.352) parts sociales de catégorie A, vingt-cinq mille deux cent vingt (25.220) parts sociales de catégorie B, vingt-cinq mille deux cent vingt (25.220) parts sociales de catégorie C, vingt-cinq mille deux cent vingt (25.220) parts sociales de catégorie D et vingt-cinq mille deux cent vingt (25.220) parts sociales de catégorie E avec une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune et confirmation que le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société reste inchangé à la suite de la réduction de capital proposée ci-dessus.

4. Divers.

(ii) que les associés présents, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal;

(iii) que les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, testeront pareillement annexées aux présentes;

(iv) que l'intégralité du capital social souscrit étant représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable;

(v) que la présente assemblée générale extraordinaire est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir délibéré, a alors pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de cinq millions d'euros (EUR 5.000.000) afin de la porter de son montant actuel de deux cent un mille sept cent soixante-deux euros (EUR 201.762,-) à un montant de cinq millions deux cent un mille sept cent soixante-deux euros (EUR 5,201,762) sans émission de nouvelles parts sociales aux associés existants mais par l'augmentation de la valeur nominale des parts sociales existantes d'un montant de vingt-quatre virgule sept huit un six sept trois quatre cinq six huit quatre cinq deux zéro euros (EUR 24,78167345684520) afin de la porter de son montant actuel d'un euro (EUR 1,-) par part sociale à vingt-quatre virgule sept huit un six sept trois quatre cinq six huit quatre cinq deux zéro euros (EUR 25,78167345684520) par part sociale, par un apport en nature des associés existants.

Paiement

Ont comparu:

1. Par l'intermédiaire de Triton Managers II Limited, une limited liability company régie par les lois de Jersey, ayant son siège social au Charter Place (First Floor), 23-27 Seaton Place, St Helier, Jersey, JE2 3QL, Iles Anglo-Normandes, immatriculée au registre des sociétés du Jersey Financial Services Commission sous le numéro 89128, agissant en qualité de general partner et au nom de:

a. Triton Fund II L.P., un limited partnership régi par les lois de Jersey, ayant son siège social au Charter Place (First Floor), 23-27 Seaton Place, St Helier, Jersey, JE2 3QL, Iles Anglo-Normandes, immatriculé au Jersey Registrar of Limited Partnerships sous le numéro 702,

représentée par Maître Catherine Kremer, avocat, résidant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 9 avril 2014 (ci-après le "Souscripteur 1");

Le Souscripteur 1 a déclaré libérer intégralement sa contribution à l'augmentation du capital social de la Société par un apport en nature correspondant, consistant en une créance d'un montant total de quatre millions cent quatre mille deux cent cinquante-deux euros et trente-cinq centimes (EUR 4.104.252,35) (l'«Apport 1»).

b. Triton Fund II No. 2 L.P., un limited partnership régi par les lois de Jersey, ayant son siège social au Charter Place (First Floor), 23-27 Seaton Place, St Helier, Jersey, JE2 3QL, Iles Anglo-Normandes, immatriculé au Jersey Registrar of Limited Partnerships sous le numéro 1150,

représentée par Maître Catherine Kremer, avocat, résidant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 9 avril 2014 (ci-après le "Souscripteur 2");

Le Souscripteur 2 a déclaré libérer intégralement sa contribution à l'augmentation du capital social de la Société par un apport en nature correspondant, consistant en une créance d'un montant total de deux cent soixante-sept mille neuf cent cinquante-neuf euros et quatre-vingt-neuf centimes (EUR 267.959,89) (l'«Apport 2»).

c. TWO Triton Fund (Executives) L.P., un limited partnership régi par les lois de Jersey, ayant son siège social au Charter Place (First Floor), 23-27 Seaton Place, St Helier, Jersey, JE2 3QL, Iles Anglo-Normandes, immatriculé au Jersey Registrar of Limited Partnerships sous le numéro 704,

représentée par Maître Catherine Kremer, avocat, résidant à Luxembourg,
en vertu d'une procuration donnée le 9 avril 2014 (ci-après le "Souscripteur 3");

Le Souscripteur 3 a déclaré libérer intégralement sa contribution à l'augmentation du capital social de la Société par un apport en nature correspondant, consistant en une créance d'un montant total de cent quarante-sept mille neuf cent soixante-cinq euros et quatre-vingt-cinq centimes (EUR 147.965,85) (l'«Apport 3»).

d. TWO Triton Fund F&F No. 2 L.P., un limited partnership régi par les lois de Jersey, ayant son siège social au Charter Place (First Floor), 23-27 Seaton Place, St Helier, Jersey, JE2 3QL, Iles Anglo-Normandes, immatriculé au Jersey Registrar of Limited Partnerships sous le numéro 767,

représentée par Maître Catherine Kremer, avocat, résidant à Luxembourg,
en vertu d'une procuration donnée le 9 avril 2014 (ci-après le "Souscripteur 4");

Le Souscripteur 4 a déclaré libérer intégralement sa contribution à l'augmentation du capital social de la Société par un apport en nature correspondant, consistant en une créance d'un montant total de cent six mille huit cent deux euros et quatre-vingt-huit centimes (EUR 106.802,88) (l'«Apport 4»).

2. TKII ColInvest S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.553,

représentée par Maître Catherine Kremer, avocat, résidant à Luxembourg,
en vertu d'une procuration donnée le 9 avril 2014 (ci-après le "Souscripteur 5");

Le Souscripteur 5 a déclaré libérer intégralement sa contribution correspondante aux parts sociales qu'il détient dans le capital social de la Société par un apport en nature consistant en une créance d'un montant total de deux cent six mille deux cent quarante-huit euros et un centime (EUR 206.248,01) (l'«Apport 5»).

3. TWO Triton Fund F&F L.P., un limited partnership régi par les lois de Jersey, ayant son siège social au Charter Place (First Floor), 23-27 Seaton Place, St Helier, Jersey, JE2 3QL, Iles Anglo-Normandes, immatriculé au Jersey Registrar of Limited Partnerships sous le numéro 701, agissant par l'intermédiaire de son general partner TFF Limited, une limited liability company régie par les lois de Jersey, ayant son siège social au Charter Place (First Floor), 23-27 Seaton Place, St Helier, Jersey, JE2 3QL, Iles Anglo-Normandes, et immatriculée au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 99107,

représentée par Maître Catherine Kremer, avocat, résidant à Luxembourg,
en vertu d'une procuration donnée le 9 avril 2014 (ci-après le "Souscripteur 6" et collectivement avec le Souscripteur 1, le Souscripteur 2, le Souscripteur 3, le Souscripteur 4, et le Souscripteur 5, les "Souscripteurs");

Le Souscripteur 6 a déclaré libérer intégralement sa contribution à l'augmentation du capital social de la Société par un apport en nature correspondant, consistant en une créance d'un montant total de cent soixante-six mille sept cent soixante et onze euros et deux centimes (EUR 166,771.02) (l'«Apport 6» et collectivement avec l'Apport 1, l'Apport 2, l'Apport 3, l'Apport 4, et l'Apport 5, les «Apports»).

La preuve par les Souscripteurs de la propriété de des Apports a été rapportée au notaire soussigné.

Les Souscripteurs ont déclaré à l'assemblée générale extraordinaire que les Apports sont libres de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction à la proposition des Apports en nature des créances existantes à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable des Apports à la Société.

Les Souscripteurs ont déclaré à l'assemblée générale extraordinaire qu'un rapport a été établi par les gérants de la Société dans lequel l'apport en nature est décrit et évalué (le «Rapport»).

Les conclusions du Rapport sont les suivantes:

«Sur la base de la méthode d'évaluation décrite ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à mentionner quant à la valeur des apports en nature qui est au moins égale à la valeur de l'augmentation de la valeur nominale des parts sociales existantes.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de cinq millions d'euros (EUR 5.000.000) afin de le porter de son montant actuel de cinq millions deux cent un mille sept cent soixante-deux euros (EUR 5,201,762) à deux cent un mille sept cent soixante-deux euros (EUR 201.762,-), sans annulation de parts sociales mais par la réduction de la valeur nominale des parts sociales existantes d'un montant de vingt-quatre virgule sept huit un six sept trois quatre cinq six huit quatre cinq deux zéro euros (EUR 24,78167345684520) afin de la porter de son montant actuel de vingt-cinq virgule sept huit un six sept trois quatre cinq six huit quatre cinq deux zéro euros (EUR 25,78167345684520) par part sociale à un montant d'un euro (EUR 1,-) par part sociale et allocation du résultat de cette réduction de capital ainsi dégagé à un compte de prime d'émission.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé de confirmer le montant du capital social de la Société fixé à deux cent un mille sept cent soixante-deux euros (EUR 201.762,-) divisé en quatre mille cinq cent trente (4.530) parts sociales de catégorie Z, quatre-vingt-seize mille trois cent cinquante-deux (96.352) parts sociales de catégorie A, vingt-cinq mille deux cent vingt (25.220) parts sociales de catégorie B, vingt-cinq mille deux cent vingt (25.220) parts sociales de catégorie C, vingt-cinq mille deux cent vingt (25.220) parts sociales de catégorie D et vingt-cinq mille deux cent vingt (25.220) parts sociales de catégorie E avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

L'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé de confirmer que le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts de la Société restait inchangé suite à la réduction du capital, comme suit:

Art. 5. (premier alinéa). «Le capital social est fixé à deux cent un mille sept cent soixante-deux euros (EUR 201.762,-) divisé en quatre mille cinq cent trente (4.530) parts sociales de catégorie Z, quatre-vingt-seize mille trois cent cinquante-deux (96.352) parts sociales de catégorie A, vingt-cinq mille deux cent vingt (25.220) parts sociales de catégorie B, vingt-cinq mille deux cent vingt (25.220) parts sociales de catégorie C, vingt-cinq mille deux cent vingt (25.220) parts sociales de catégorie D et vingt-cinq mille deux cent vingt (25.220) parts sociales de catégorie E avec une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée.».

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à quatre mille euros (EUR 4.000,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18.55 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Kremer, K. Fettes, A. Koch, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 14 avril 2014. REM/2014/872. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 19 mai 2014.

Référence de publication: 2014069413/345.

(140082056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2014.

Eurofins International Holdings LUX, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 157.959.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2014067460/10.

(140078910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2014.

Eurofins International Support Services LUX, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 172.969.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2014067461/10.

(140078940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2014.

**J.S. Participations, Société à responsabilité limitée,
(anc. J.S. Participations S.A.).**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 185.885.

L'an deux mille quatorze.

Le vingt-cinq avril.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Monsieur James SCHEIDER, chef d'entreprise, né à Nancy (France), le 11 avril 1973, demeurant à L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund, ici représenté par Monsieur Max MAYER, employé privé, établi professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter qu'en sa qualité d'actionnaire unique de la société anonyme J.S. PARTICIPATIONS S.A. (ci-après "la Société"), avec siège social à L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 185885, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 mars 2014, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, il s'est réuni en assemblée générale extraordinaire, et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir constaté que le capital social a été intégralement libéré, décide ensuite de changer la forme juridique de la Société, pour la transformer de société anonyme (S.A.) en société à responsabilité limitée (S.à.r.l.).

Par cette transformation de la société anonyme en société à responsabilité limitée, aucune nouvelle société n'est créée; la société à responsabilité limitée est la continuation de la société anonyme telle qu'elle a existé jusqu'à présent, avec la même personnalité juridique et sans qu'aucun changement n'intervienne tant dans l'actif que dans le passif de cette société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de la Société en "J.S. PARTICIPATIONS".

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de donner pleine et entière décharge à l'administrateur unique pour l'exercice de ses fonctions jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de donner pleine et entière décharge au commissaire aux comptes pour l'exercice de ses fonctions jusqu'à ce jour.

Cinquième résolution

Comme suite au changement de forme juridique de la Société en société à responsabilité limitée, les actions sont transformées en parts sociales, de sorte que le capital social de 31.000,- EUR est actuellement représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de 310,- EUR (trois cent dix Euros) chacune.

L'assemblée générale décide dans un premier temps de modifier le nombre et la valeur des parts sociales existantes.

Le capital social de 31.000,- EUR est ainsi désormais représenté par 310 (trois cent dix) parts sociales d'une valeur nominale de 100,- EUR (cent Euros) chacune, toutes détenues par l'associé unique Monsieur James SCHEIDER, préqualifié.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide dans un second temps d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de 7.210.500,- EUR (sept millions deux cent dix mille cinq cents Euros), pour le porter de son montant actuel de 31.000,- EUR (trente et un mille Euros) à 7.241.500,- EUR (sept millions deux cent quarante et un mille cinq cents Euros), par la création et l'émission de 72.105 (soixante-douze mille cent cinq) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de 100,- EUR (cent Euros) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Les 72.105 (soixante-douze mille cent cinq) parts sociales nouvellement émises ont été souscrites et libérées entièrement par l'associé unique Monsieur James SCHEIDER, préqualifié, par un apport autre qu'en numéraire décrit ci-après:

Description de l'apport en nature

L'apport en nature est constitué par 22.667 (vingt-deux mille six cent soixante-sept) actions d'une valeur nominale de 100,- EUR (cent Euros) chacune de la société par actions simplifiée de droit français SOCIETE GENERALE DU CALCAIRE

- S.G.C., avec siège social à F-57070 Metz, 21, rue Roederer (France), R.C.S. Metz numéro 492.166.905, actuellement détenues par l'associé unique Monsieur James SCHEIDER, préqualifié.

Cet apport a fait l'objet d'une évaluation établie préalablement aux présentes en date du 24 avril 2014 par Monsieur James SCHEIDER, préqualifié, apporteur, de laquelle il ressort que ledit apport est évalué à 7.210.500,- EUR (sept millions deux cent dix mille cinq cents Euros).

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de l'apport visé ci-dessus a été donnée au notaire instrumentant par la copie des statuts et des documents sociaux de "SOCIETE GENERALE DU CALCAIRE - S.G.C." attestant le nombre actuel d'actions et leur appartenance actuelle dans le chef de l'apporteur.

Réalisation effective de l'apport

L'associé unique, en sa qualité d'apporteur, déclare, par son mandataire, que:

- toutes les actions apportées sont entièrement libérées;
- ces actions sont sous forme nominative;
- il est le seul et plein propriétaire de ces actions et possède le pouvoir d'en disposer;
- ces actions sont transmissibles;
- il accomplira toutes les formalités requises en vue du transfert juridique de la propriété de l'apport.

Rapport d'évaluation

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de sa responsabilité, légalement engagée en sa qualité d'apporteur à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, Monsieur James SCHEIDER, marque expressément son accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, sur le transfert de la propriété desdites actions et confirme la validité des souscription et libération.

Date d'effet

Il est convenu que l'apport sera effectif ce jour, au niveau comptable, juridique et fiscal.

Déclaration fiscale

L'apporteur déclare, pour autant que de besoin, expressément placer l'apport des actions tel que décrit ci-dessus, sous le régime d'exonération du bénéfice de cession définie en matière d'impôt sur le revenu par l'article 22bis L.I.R.

Septième résolution

Suite aux différentes modifications décidées ci-dessus, l'assemblée générale décide de procéder à une refonte totale des statuts pour refléter les résolutions ainsi prises ci-avant et pour les adapter à la nouvelle forme juridique de la Société, leur donnant dorénavant la teneur suivante:

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société prend la dénomination de "J.S. PARTICIPATIONS".

Art. 3. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La Société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La Société peut également réaliser toutes opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles, à l'exclusion des activités spécialement réglementées d'agent immobilier, de promoteur immobilier, et d'administrateur de biens - syndic de copropriété.

La Société peut aussi acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques de fabrique et autres droits intellectuels et immatériels ainsi que tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

La Société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles elle détient ou non un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société a encore pour objet de toucher des indemnités et des rémunérations en tant qu'administrateur de sociétés du groupe ainsi que l'administration et la gérance de telles sociétés du groupe, à qui elle pourra notamment fournir toute prestation d'assistance stratégique, administrative ou commerciale.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toute autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants, les acquérir par achat, souscription ou toute manière, les vendre ou les échanger.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

D'une façon générale, la Société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à sept millions deux cent quarante et un mille cinq cents euros (7.241.500,- EUR), représenté par soixante-douze mille quatre cent quinze (72.415) parts sociales, chacune d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR).

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Huitième résolution

L'assemblée générale nomme Monsieur James SCHEIDER, chef d'entreprise, né à Nancy (France), le 11 avril 1973, demeurant à L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund, à la fonction de gérant unique de la Société pour une durée indéterminée.

La Société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de 4.350,- EUR.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, Nous notaire avons ensemble signé la présente minute.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 02 mai 2014. Relation GRE/2014/1733. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 14 mai 2014.

Référence de publication: 2014068984/183.

(140080625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Sotha, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 133.376.

Auszug aus dem Protokoll Ordentliche Generalversammlung Sotha

Die Ordentliche Generalversammlung der SOTHA vom 14. Mai 2014 hat folgende Beschlüsse gefasst:

Zur Wiederwahl des Verwaltungsrates stellen sich:

- Herr Nikolaus Rummler (Vorsitzender)
- Herr Dr. Wolfgang Kuhn (stellv. Vorsitzender)
- Herr Ulrich Juchem (Mitglied)
- Herr Thomas Stransky (Mitglied)

Alle Herren mit Berufsadresse: 4, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen.

Die genannten Herren werden einstimmig von den Aktionären bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2015 als Verwaltungsrat gewählt.

Die Aktionäre beschließen einstimmig KPMG Luxembourg S.à.r.l., 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2015 als Wirtschaftsprüfer wieder zu wählen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 14. Mai 2014.

Für SOTHA

DZ PRIVATBANK S.A.

Référence de publication: 2014069221/23.

(140080650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

L.A.G.T.T., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 186.987.

STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt décembre,

Pardevant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à L 4030 Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard,

A COMPARU:

TC MANAGEMENT S.A., société de droit panaméen, avec siège social à Edificio P.H.Plaza 2000, Calle Cincuenta, Panama, République de Panama, inscrite au Public Registry Office de Panama, Mercantile Department, Microjacket 630122, Document 1412585, le 27 août 2008, («l'associé unique»),

ici représenté par Madame Sofia Afonso Da Chao Conde, employée privée, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 18 décembre 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le représentant de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci après "La société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci après "La loi"), ainsi que par les statuts de la société (ci après "Les Statuts").

Art. 2. La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra faire, en outre, toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société aura la dénomination "L.A.G.T.T.", Société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille six cents euros (EUR 12.600,00) représenté par cent vingt six (126) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé détenant 100% des parts sociales, les parts sociales détenues par celui ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application des règles prescrites par l'article 189 de la loi.

Art. 11. La société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou les présents statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la société.

Le conseil de gérance ou, le cas échéant, le gérant unique, peut procéder à des distributions d'avance sur dividende ou de dividende intérimaire, selon les prescriptions de la Loi.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions générales

Le premier exercice débutera à la date de constitution et se terminera le trente et un décembre 2014.

Souscription

Les cent vingt six (126) parts sociales ont été intégralement souscrites par l'associé unique.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille six cents euros (EUR 12.600,00) est à la disposition de la société.

Frais

La comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,).

Décision de l'associé unique

1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

M. Jean Michel HAMELLE, expert comptable, domicilié au 11, rue du Centenaire, L 6719 Grevenmacher.

La société sera engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle du gérant unique.

2) L'adresse de la société est fixée au 1 rue Nicolas Simmer, L 2538 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le représentant de la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue française, suivi d'une version anglaise, et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte français fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, il a signé le présent acte avec le notaire.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand thirteen, on the twentieth December,

Before us Maître Francis Kessler, notary residing in L 4030 Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard,

THERE APPEARED:

TC MANAGEMENT S.A., a company incorporated under Panamanian law, with social seat at Edificio P.H.Plaza 2000, Calle Cincuenta, Panama, Republic of Panama, registered with the Public Registry Office of Panama, Mercantile Department, Microjacket 630122, Document 1412585, on 27 August, 2008, ("the sole shareholder"),

here represented by Mrs. Sofia Afonso Da Chao Conde, private employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal on 18 December 2013.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

ARTICLES OF INCORPORATION

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter "the company"), and in particular the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter "the Law"), as well as by the articles of association (hereafter "the Articles").

Art. 2. The object of the company is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The company may by way of contribution, subscription, option, sale or by any other way, acquire movables of all kinds and may realize them by way of sale, exchange, transfer or otherwise.

The company may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The company may grant loans to the affiliated companies and to any other companies in which it takes some direct or indirect interest.

The company may moreover carry out any commercial, industrial or financial operations, in respect of either moveable or immoveable property, that it may deem of use in the accomplishment of its object.

Art. 3. The company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The company will have the name "L.A.G.T.T.", private limited liability company.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The company's corporate capital is fixed at twelve thousand six hundred euro (EUR 12,600.00) represented by one hundred twenty six (126) shares having a nominal value of one hundred euro (EUR 100.00) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the company, the company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co owners have to appoint a sole person as their representative towards the company.

Art. 10. In case of a single shareholder holding 100% of the shares, the company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) do not need to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may sub delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting. In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The company's year starts on the first day of January and ends on the thirty first day of December in each year.

Art. 16. Each year, with reference to thirty first of December, the company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the company.

The board of managers, or the sole manager as the case may be, may pay out an advance payment or dividend, subject to the conditions fixed by the Law.

Art. 18. At the time of winding up the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

General provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the company and shall terminate on the thirty first day of December 2014.

Subscription

The one hundred twenty six (126) shares have been fully subscribed by the sole shareholder.

All the shares have been fully paid up in cash, so that the amount of twelve thousand six hundred euro (EUR 12,600.00) is at the disposal of the company.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1.500,).

Resolutions of the sole shareholder

1) Is appointed as manager for an undetermined duration:

Mr. Jean Michel HAMELLE, chartered accountant, residing at 11, rue du Centenaire, L 6719 Grevenmacher.

The company will be bound in all circumstances by the individual signature of the sole manager.

2) The address of the company is fixed at 1 rue Nicolas Simmer, L 2538 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in French followed by an English version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the French and the English texts, the French version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 décembre 2013. Relation: EAC/2013/17483. Reçu soixante quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014069012/235.

(140080397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Eurofins Pharma Services LUX Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 122.862.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2014067463/10.

(140079319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2014.

El Baik Food Systems Co S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 59.059.

Résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg le 14 janvier 2014

L'assemblée générale des actionnaires de la société a décidé de:

1. Révoquer le mandat de KPMG Audit S.à r.l. ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 31, Allée Scheffer, en tant que commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat; et

2. Nommer la société COMCOLUX S.à r.l., enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B-58545, ayant son siège social au 67, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, aux fonctions de commissaire aux comptes de la Société, jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2014 et qui statuera sur les comptes clos au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014068123/16.

(140079700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

TA EU Luxembourg VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 186.985.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the seventh of Mai
before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

TA Investment Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with Register of commerce and companies of Luxembourg, under number B 128.538,

hereby represented by Mr. Ryan Benjamin, whose professional address is at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "TA EU Luxembourg VII S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the sole manager or the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the sole manager or the board of managers. Where the sole manager or the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company shall not carry out any regulated activities of the financial sector.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect itself against credit risk, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which directly or indirectly favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-), represented by:

- (i) One hundred and twenty-five thousand (125,000) class A shares (Class A Shares);
- (ii) One hundred and twenty-five thousand (125,000) class B shares (Class B Shares);
- (iii) One hundred and twenty-five thousand (125,000) class C shares (Class C Shares);
- (iv) One hundred and twenty-five thousand (125,000) class D shares (Class D Shares);
- (v) One hundred and twenty-five thousand (125,000) class E shares (Class E Shares);
- (vi) One hundred and twenty-five thousand (125,000) class F shares (Class F Shares);
- (vii) One hundred and twenty-five thousand (125,000) class G shares (Class G Shares);
- (viii) One hundred and twenty-five thousand (125,000) class H shares (Class H Shares);
- (ix) One hundred and twenty-five thousand (125,000) class I shares (Class I Shares);
- (x) One hundred and twenty-five thousand (125,000) class J shares (Class J Shares),

each of the Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares being in registered form and referred to, respectively, as a Class of Shares and collectively as Classes of Shares. A share of any Class of Shares shall be referred to as a Share.

5.2. Each Share is fully paid-up with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) and has such rights and obligations as set out in the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The share capital of the Company may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders passed by a majority in number of the shareholders representing three-quarters of the Company's share capital.

6.2. The share capital of the Company may be reduced by means of the cancellation of Shares, including the cancellation of one or more entire Class(es) of Shares by way of the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such Class(es) of Shares.

6.3. In the case of the repurchase and cancellation of one or more entire Class(es) of Shares:

- (i) such cancellation and repurchase shall be made in reverse alphabetical order (starting with Class J);
- (ii) the holders of the Shares of the relevant Class(es) of Shares shall:
 - (i) be entitled to receive an amount not exceeding the Available Amount (as defined below), such amount being limited to the Total Cancellation Amount (as defined in Article 6.6 below); and
 - (ii) receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share (as defined in Article 6.4 below) for each Share of the relevant Class held by them prior to the cancellation.

6.4. The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount (as defined in Article 6.6 below) by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

6.5. The Available Amount (as defined below) shall be calculated by the Board (as defined in Article 8), on the basis of the Interim Accounts (as defined below) and shall be subject to the approval of the shareholders in a general meeting.

6.6. The Total Cancellation Amount shall be:

- (i) equal to the Available Amount, provided the Available Amount is approved by the shareholders in a general meeting in accordance with Article 6.5; or
- (ii) to the extent that the Available Amount is not approved by the shareholders in a general meeting, such other amount as is approved by the shareholders in a general meeting provided always that the Total Cancellation Amount shall never be higher than the Available Amount.

6.7. For the purposes of Article 6.5 and 6.6 a resolution of the shareholders taken at a general meeting of the shareholders shall be passed in the manner provided for an amendment of the Articles.

6.8. Upon the repurchase and cancellation of Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

6.9. The Company's Shares are indivisible and the Company recognises only one owner per share.

6.10. Shares are freely transferable among shareholders.

6.11. Where the Company has a sole shareholder, Shares are freely transferable to third parties.

6.12. Where the Company has more than one shareholder, the transfer of Shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital.

6.13. The transfer of Shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

6.14. A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.15. A register of shareholders will be kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.16. For the purpose of this Article 6, the following terms shall have the following definitions:

Available Amount means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) capable of distribution to the shareholders pursuant to Article 15 of the Articles, increased by:

(i) any freely distributable reserves; and

(ii) as the case may be:

(a) the amount of the share capital reduction relating to the Class of Shares to be cancelled; and

(b) subject to the provisions of the Law, the amount equal to the reduction to the legal reserve arising out of such share capital reduction, provided always that:

i. the amount actually held in the legal reserve immediately prior to such share capital reduction was equal to or greater than the amount equal to 10 per cent. of the Company's share capital immediately prior to such share capital reduction; and

ii. the legal reserve shall not, as a result of such distribution, fall below such amount as is equal to 10 per cent. of the Company's share capital immediately following the share capital reduction,

but reduced by:

(i) any losses (including carried forward losses); and

(ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts, so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

where:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles;

Interim Accounts means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date; and

Interim Account Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, which sets the term of their office. The manager(s) need not be shareholder(s).

7.2. The manager(s) may be dismissed at any time ad nutum (with or without cause) by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

7.3. The sole shareholder or general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being Class A managers and Class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers shall be identified with respect to the class to which they belong.

Art. 8. Board of managers. If several managers have been appointed, they will constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the sole manager or the Board, who shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the sole manager or the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet as often as required to ensure that the corporate interest is met or upon request of any manager at the place indicated in the convening notice.

(ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set forth in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to represent him at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members is present or represented. Board resolutions are validly taken by a majority of the managers present or represented. In the event, however, the sole shareholder or general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely Class A managers and Class B managers) any resolutions of the Board may only be validly taken by the majority of the votes of the managers present or represented including at least one Class A and one Class B manager present or represented. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution.

8.3. Representation

(i) Where the Company is managed by a board of managers, the Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager, provided that in the event the sole shareholder or general meeting of shareholders have appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company shall only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager.

(ii) Where the Company has a sole manager, the Company shall be bound towards third parties by the signature of the latter.

(iii) The Company shall also be bound towards third parties by the joint or single signature of any persons to whom special powers have been delegated by the sole manager or the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager all references in the Articles to the Board or the managers shall be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable, by reason of their mandate, for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholder(s) shall be adopted at a general meeting of shareholders (a General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions).

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions shall be sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened or consulted by any manager. The sole manager, the board of managers or, failing which, the statutory auditor(s), must convene or consult the shareholders following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency in which case the nature and circumstances of such shall be set forth in the notice.

(iii) General Meetings are to be held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting. Any shareholder may participate in any meeting of the General Meeting by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. When the number of shareholders is reduced to one (1):

- (i) the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting;
- (ii) any reference in the Articles to the shareholders and the general meeting (or General Meeting) or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate; and
- (iii) the resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on 1st January and ends on 31st December of each year.

13.2. Each year, the sole manager or the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the managers, auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory, the balance sheet and the report of the statutory auditor(s), if any, at the registered office. If there are more than twenty-five (25) shareholders, the inventory, balance sheet and report of the statutory auditor(s) may only be inspected by the shareholders during the fifteen (15) days preceding the annual general meeting convened to approve these documents.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

Art. 14. External auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

14.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

14.2. The shareholders appoint the external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits shall be allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The sole shareholder or the general meeting of shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. It may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:

- (i) the Board, or the sole manager, draws up interim accounts;
- (ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company; and
- (v) if the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

15.4. In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid as follows:

- (i) the holder(s) of the Class A Shares shall be entitled to a dividend up to an amount equal to 0.10% of the nominal value of the Class A Shares;
- (ii) the holder(s) of the Class B Shares shall be entitled to a dividend up to an amount equal to 0.15% of the nominal value of the Class B Shares;
- (iii) the holder(s) of the Class C Shares shall be entitled to a dividend up to an amount equal to 0.20% of the nominal value of the Class C Shares;
- (iv) the holder(s) of the Class D Shares shall be entitled to a dividend up to an amount equal to 0.25% of the nominal value of the Class D Shares;
- (v) the holder(s) of the Class E Shares shall be entitled to a dividend up to an amount equal to 0.30% of the nominal value of the Class E Shares;
- (vi) the holder(s) of the Class F Shares shall be entitled to a dividend up to an amount equal to 0.35% of the nominal value of the Class F Shares;
- (vii) the holder(s) of the Class G Shares shall be entitled to a dividend up to an amount equal to 0.40% of the nominal value of the Class G Shares;
- (viii) the holder(s) of the Class H Shares shall be entitled to a dividend up to an amount equal to 0.45% of the nominal value of the Class H Shares;
- (ix) the holder(s) of the Class I Shares shall be entitled to a dividend up to an amount equal to 0.50% of the nominal value of the Class I Shares;
- (x) the holder(s) of the Class J Shares shall be entitled to a dividend up to an amount equal to 0.55% of the nominal value of the Class J Shares; and
- (xi) the balance of the total amount to be distributed shall be allocated in its entirety to the holders of the last Class of Shares in existence in reverse alphabetical order (i.e. first to the holders of the Class J Shares, then if there are no Class J Shares, to the holders of the Class I Shares and continuing in such a manner until only Class A Shares are in existence).

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. After payment of all debts and any charges against the Company and payment of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with, and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as, the distribution rules set for dividend distributions.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on 31st December 2014.

Subscription and payment

TA Investment Holdings S.à r.l., represented as stated above, subscribes for one hundred and twenty-five thousand (125,000) Class A Shares, one hundred and twenty-five thousand (125,000) Class B Shares, one hundred and twenty-five thousand (125,000) Class C Shares, one hundred and twenty-five thousand (125,000) Class D Shares, one hundred and twenty-five thousand (125,000) Class E Shares, one hundred and twenty-five thousand (125,000) Class F Shares, one hundred and twenty-five thousand (125,000) Class G Shares, one hundred and twenty-five thousand (125,000) Class H

Shares, one hundred and twenty-five thousand (125,000) Class I Shares, one hundred and twenty-five thousand (125,000) Class J Shares in registered form, each with a par value of one euro cent (EUR 0.01) and agrees to pay them in full by an aggregate contribution in cash of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is at the Company's disposal and evidence thereof has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred Euro (EUR 1,400).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, its sole shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The Company shall have a board of managers composed of Class A and Class B managers appointed for an undetermined period of time.

The following persons are appointed managers:

Class A:

Gregory Wallace, Fund Controller, born on 16 May 1980 in Connecticut, U.S.A. residing at 3 Lenox St. UN 11 Norwood, MA 02062 4224;

Thomas Alber, Chief Financial Officer, born on 17 August 1960 in Bridgeport, CT, USA, residing at 134 School St., Wayland MA 01778-4545, U.S.A.; and

Jeffrey C. Hadden, born on October 2, 1961 in New Jersey, United States of America, with professional address at John Hancock Tower, 56th Floor, 200, Clarendon Street, Boston, MA 02116, U.S.A

Class B:

Keith Grealley, accountant, born on 5 February 1977 in Galway, Ireland, with professional address at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

Maxence Monot, manager, born on 8 December 1976 in Dijon, France, with professional address at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

Wayne Fitzgerald, manager, born on 11 May 1976 in Port Láirge, Waterford, Ireland, with professional address at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg; and

Amine Zouari, born on 18 March 1979 in Tunis, Tunisia, with professional address at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is located at 40, Avenue Monterey, L-2163, Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, who has signed it together with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le septième jour du mois de mai.

Par devant Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

TA Investment Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg dont le siège social se situe à 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, inscrite au Registre du commerce et des sociétés, sous le numéro B 128.538,

dûment représentée par Monsieur Ryan Benjamin, dont l'adresse professionnelle est située à 40, Avenue Monterey, L-2167 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "TA EU Luxembourg VII S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance ou du gérant unique. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par résolution du gérant unique ou par décision du conseil de gérance. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et les personnes à l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts et les émissions de titres de créance ou de titres de participation à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne doit effectuer aucune activité réglementée du secteur financier.

3.3. La Société peut en règle générale employer toutes les techniques et instruments en relation avec ses investissements pour leur gestion efficace, y compris les techniques et instruments conçus pour sa protection contre le risque de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut en règle générale effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-), représenté par:

- (i) Cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A (Parts sociales de catégorie A);
- (ii) Cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie B (Parts sociales de catégorie B);
- (iii) Cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie C (Parts sociales de catégorie C);
- (iv) Cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie D (Parts sociales de catégorie D);
- (v) Cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie E (Parts sociales de catégorie E);
- (vi) Cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie F (Parts sociales de catégorie F);
- (vii) Cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie G (Parts sociales de catégorie G);
- (viii) Cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie H (Parts sociales de catégorie H);
- (ix) Cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie I (Parts sociales de catégorie I);

(x) Cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie J (Parts sociales de catégorie J);

Chacune des parts de catégorie A, B, C, D, E, F, G, H, I et J étant listée dans un registre et dénommée respectivement une Catégorie de Parts sociales et collectivement les Catégories de Parts sociales. Une part sociale de toute Catégorie de Parts sociales sera dénommée une Part sociale.

5.2. Chaque Part sociale sera intégralement payée et libérée à sa valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0.01) et à des droits et obligations tels que définis dans les statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par résolution des associés, passée par la majorité en nombre des associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.

6.2. Le capital social de la Société peut être réduit par annulation des Parts sociales, incluant l'annulation de l'entièreté d'une ou de plusieurs Catégorie(s) de Parts sociales, par rachat et annulation des Parts sociales émises au sein de chaque Catégorie de Parts sociales.

6.3. Dans le cas d'un rachat et d'une annulation de l'entièreté d'une ou de plusieurs Catégorie(s) de Parts sociales;

(i) une telle annulation sera faite par ordre alphabétique inversé (commençant par la catégorie J);

(ii) les détenteurs des Parts sociales appartenant auxdites catégories auront le droit:

(i) de recevoir un montant n'excédant pas le Montant Disponible (tel que défini ci-dessous), ce montant étant limité au Montant de l'Annulation Totale (tel que défini à l'article 6.6 ci-dessous), et

(ii) de recevoir de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation (telle que définie à l'article 6.4 ci-dessous) pour chaque Part sociale de la catégorie concernée détenue par eux avant l'annulation.

6.4. La Valeur d'Annulation par Part sociale sera calculée en divisant le Montant de l'Annulation Totale (tel que défini à l'article 6.6 ci-dessous) par le nombre de Parts sociales émises dans la Catégorie de Parts sociales devant être rachetées et annulées.

6.5. Le montant disponible (tel que défini ci-dessous) est calculé par le Conseil (tel que défini à l'article 8), sur la base des Comptes Intérimaires (tel que défini ci-dessous) et sont soumis à l'approbation des associés réunis en assemblée générale.

6.6. Le Montant de l'Annulation Totale:

(i) est égal au Montant Disponible, à condition que le Montant Disponible soit approuvé par les associés en assemblée générale conformément à l'article 6.5; ou

(ii) dans la mesure où le Montant Disponible n'est pas approuvé par les associés en assemblée générale, tout autre montant approuvé par les associés en assemblée générale à condition que le Montant Total de l'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible.

6.7. Pour l'application de l'article 6.5 et 6.6 une résolution des associés prise lors d'une assemblée générale des associés doit être adoptée dans les conditions prévues pour une modification des Statuts.

6.8. A compter du rachat et de l'annulation des Parts sociales, la Valeur d'Annulation par Part sociale deviendra exigible et payable par la Société.

6.9. Les Parts sociales de la Société sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Part sociale.

6.10. Les Parts sociales sont librement transférables entre associés.

6.11. Si la Société n'a qu'un seul associé, celui-ci peut librement transférer les Parts sociales à des tiers.

6.12. Si la Société a plus d'un associé, le transfert («entre vifs») des Parts sociales à des tiers est soumis à l'approbation préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

6.13. Le transfert des Parts sociales en raison de décès à des tiers doit être approuvée par les associés représentant les trois quarts (3 / 4) des droits appartenant aux survivants.

6.14. Une cession de Parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après notification à ou acceptation par la Société conformément à l'article 1690 du Code civil.

6.15. Un registre des associés sera tenu au siège social et peut être consulté par chaque associé sur demande.

6.16. Aux fins du présent article 6, les termes suivants auront les définitions suivantes:

Montant Disponible signifie le montant total des profits nets de la Société (incluant les profits reportés) capable de distribution aux associés conformément à l'article 15 des Statuts, augmenté:

(i) des réserves librement distribuables; et

(ii) selon le cas:

(a) du montant de la réduction de capital relative à la Catégorie de Parts sociales à annuler; et

(b) sous réserve des dispositions de la loi, du montant égal à la réduction de la réserve légale découlant de la réduction de capital social par exemple, à condition que:

i. immédiatement avant la réduction de capital social, le montant effectivement détenu à la réserve légale, ait été égal ou supérieur au montant égal à 10 pour cent du capital social, immédiatement avant la réduction du capital social de la Société; et

ii. la réserve légale ne doit pas, à la suite d'une telle distribution, tomber à un seuil inférieur à ce montant égal à 10 pour cent du capital social de la Société immédiatement après la réduction du capital social,

Mais réduit par:

(i) toutes pertes (incluant les pertes reportées); et

(ii) toutes sommes devant être placées en réserve(s) conformément aux exigences de la loi ou des Statuts, chaque fois que figurant dans les Comptes Intérimaires concernés, de sorte que:

$$MD = (PN + R + RC) - (P + SR)$$

où:

MD = Montant Disponible

PN = profits nets (incluant les bénéfices reportés)

R = réserves librement distribuables

RC = le montant de la réduction du capital social relatif à la Catégorie de Parts Sociales annulée

P = pertes (incluant les pertes reportées)

SR = toutes sommes devant être placées en réserve (s) conformément aux exigences de la loi ou des articles;

Comptes Intérimaires signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires; et

Date des Comptes Intérimaires signifie la date au plus tôt huit (8) jours avant la date du rachat et l'annulation de la Catégorie de Parts sociales concernée.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) ne doivent pas nécessairement être associé(s)

7.2. Le(s) gérant(s) sont révocables à tout moment ad nutum (avec ou sans raison) par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

7.3. L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux catégories différentes, des gérants de Catégorie A et des gérants de Catégorie B. Une telle classification de gérants devra être enregistrée dans le procès-verbal de la réunion appropriée et les gérants devront être identifiés en ce qui concerne la catégorie à laquelle ils appartiennent.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du gérant unique ou du Conseil, qui aura tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le gérant unique ou le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunira aussi souvent que nécessaire pour assurer que l'intérêt social est respecté ou sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et que chacun déclare avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées par une majorité des gérants présents ou représentés. Cependant, si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé différentes catégories de gérants (à savoir les gérants de Catégorie A et les gérants de Catégorie B), toutes décisions du Conseil peuvent être valablement adoptées par la majorité des votes des gérants présents ou représentés, y compris au moins un gérant de Catégorie A et un gérant de Catégorie B présents ou représentés. Les décisions du Conseil seront consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se

parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature. Ces signatures peuvent apparaître sur un seul document ou sur plusieurs copies d'une résolution identique.

8.3. Représentation

(i) Lorsque la Société est gérée par un conseil de gérance, la Société devra être engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la seule signature de tout gérant, à condition que si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés ont nommé différentes catégories de gérants (à savoir les gérants de catégorie A et les gérants de catégorie B), la Société sera seulement valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A avec un gérant de catégorie B.

(ii) Lorsque la Société a un seul gérant, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature de ce dernier.

(iii) La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou individuelle de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le gérant unique ou le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants devra être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contracteront, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions de(s) associé(s) seront adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions sera communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature. Les signatures des associés peuvent apparaître sur un seul document ou sur plusieurs copies d'une résolution identique et peuvent être attestées par lettre ou téléfax.

(iii) Chaque Part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout gérant. Le gérant unique, le conseil de gérance ou, à défaut, le(s) commissaire(s) aux comptes, doivent convoquer ou consulter les associés suivant requête des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence seront précisées dans la convocation à ladite assemblée. Les Assemblées Générales doivent être tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iii) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

(iv) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale. Tout associé peut participer à toute Assemblée Générale par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(v) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions seront adoptées à cette seconde Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vi) Les Statuts peuvent seulement être modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(vii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

- (i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;
- (ii) toute référence dans les Statuts aux associés et à l'assemblée générale (ou l'Assemblée Générale) ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier;
- (iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le gérant unique ou le conseil de gérance doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants, commissaire(s) aux comptes (s'il y en a) et des associés envers la Société.

13.3. Chaque associé peut prendre connaissance de l'inventaire, du bilan et du rapport de(s) commissaire(s) aux comptes, s'il y en a, au siège social. Si il y a plus de vingt-cinq (25) associés, l'inventaire, le bilan et le rapport de(s) commissaire(s) aux comptes peuvent seulement être consultés par les associés durant les quinze (15) jours précédant l'assemblée générale annuelle convoquée pour approuver ces documents.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises agréés.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société devront être affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. L'associé unique ou l'assemblée générale des associés décidera de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires sont établis par le gérant unique ou le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer des dividendes intérimaires doit être adoptée par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;
- (iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et
- (v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribué excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

15.4. En cas de déclaration de dividende, un tel dividende sera alloué et payé comme suit:

- (i) le(s) détenteur(s) de Parts sociales de catégorie A a (ont) droit à un dividende jusqu'à un montant égal à 0,10% de la valeur nominale des Parts sociales de catégorie A;
- (ii) le(s) détenteur(s) de Parts sociales de catégorie B a (ont) droit à un dividende jusqu'à un montant égal à 0,15% de la valeur nominale des Parts sociales de catégorie B;
- (iii) le(s) détenteur(s) de Parts sociales de catégorie C a (ont) droit à un dividende jusqu'à un montant égal à 0,20% de la valeur nominale des Parts sociales de catégorie C;
- (iv) le(s) détenteur(s) de Parts sociales de catégorie D a (ont) droit à un dividende jusqu'à un montant égal à 0,25% de la valeur nominale des Parts sociales de catégorie D;
- (v) le(s) détenteur(s) de Parts sociales de catégorie E a (ont) droit à un dividende jusqu'à un montant égal à 0,30% de la valeur nominale des Parts sociales de catégorie E;

(vi) le(s) détenteur(s) de Parts sociales de catégorie F a (ont) droit à un dividende jusqu'à un montant égal à 0,35% de la valeur nominale des Parts sociales de catégorie F;

(vii) le(s) détenteur(s) de Parts sociales de catégorie G a (ont) droit à un dividende jusqu'à un montant égal à 0,40% de la valeur nominale des Parts sociales de catégorie G;

(viii) le(s) détenteur(s) de Parts sociales de catégorie H a (ont) droit à un dividende jusqu'à un montant égal à 0,45% de la valeur nominale des Parts sociales de catégorie H;

(ix) le(s) détenteur(s) de Parts sociales de catégorie I a (ont) droit à un dividende jusqu'à un montant égal à 0,50% de la valeur nominale des Parts sociales de catégorie I;

(x) le(s) détenteur(s) de Parts sociales de catégorie J a (ont) droit à un dividende jusqu'à un montant égal à 0,55% de la valeur nominale des Parts sociales de catégorie J; et

(xi) le solde du montant total à distribuer sera alloué dans son entièreté aux détenteurs de la dernière Catégorie de Parts sociales dans l'ordre alphabétique inverse (c.-à-d. premièrement aux détenteurs des Parts sociales de catégorie J, ensuite s'il n'y a pas de Parts sociales de catégorie J, aux détenteurs des Parts sociales de catégorie I, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il n'existe plus que les Parts sociales de catégorie A).

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoir et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et paiement des dépenses de la liquidation, le produit net de la liquidation sera distribué aux associés en conformité avec et, de façon à obtenir, sur une base globale, le même résultat économique, les règles de distribution établies pour les distributions de dividendes.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

TA Investment Holdings S.à r.l., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cent vingt-cinq mille (125.000) Parts sociales de catégorie A, cent vingt-cinq mille (125.000) Parts sociales de catégorie B, cent vingt-cinq mille (125.000) Parts sociales de catégorie C, cent vingt-cinq mille (125.000) Parts sociales de catégorie D, cent vingt-cinq mille (125.000) Parts sociales de catégorie E, cent vingt-cinq mille (125.000) Parts sociales de catégorie F, cent vingt-cinq mille (125.000) Parts sociales de catégorie G, cent vingt-cinq mille (125.000) Parts sociales de catégorie H, cent vingt-cinq mille (125.000) Parts sociales de catégorie I et cent vingt-cinq mille (125.000) Parts sociales de catégorie J sous forme nominative, d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-).

Le montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

Résolutions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associée unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. La Société aura un conseil de gérance composé de gérants de Catégorie A et de gérants de Catégorie B nommés pour une durée indéterminée. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants:

Catégorie A:

Gregory Wallace, Contrôleur de Fonds, né le 16 mai 1980 dans le Connecticut, Etats-Unis d'Amérique, dont l'adresse est située au 3, Lenox St. UN 11 Norwood, MA 02062 4224, Etats-Unis d'Amérique;

Thomas Alber, Directeur Financier, né le 17 août 1960 à Bridgeport, CT, Etats-Unis d'Amérique, dont l'adresse est située au 134, School St., Wayland MA 01778-4545, Etats-Unis d'Amérique; et

Jeffrey C. Hadden, né le 2 octobre 1961 au New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, dont l'adresse professionnelle est située au 56ième étage du bâtiment John Hancock Tower, 200, Clarendon Street, Boston, MA 02116, Etats-Unis d'Amérique.

Catégorie B:

Keith Greally, comptable, né le 5 février 1977 à Galway, Irlande, dont l'adresse professionnelle est située au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

Maxence Monot, gérant, né le 8 décembre 1976 à Dijon, France, dont l'adresse professionnelle est située au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

Wayne Fitzgerald, gérant, né le 11 mai 1976 à Port-Làirge, Waterford, Irlande, dont l'adresse professionnelle est située au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg; et

Amine Zouari, né le 18 mars 1979 à Tunis, Tunisie, dont l'adresse professionnelle est située au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: R. Benjamin et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 mai 2014. LAC/2014/21839. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2014.

Référence de publication: 2014069242/747.

(140080389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

Stahl und Konstruktion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 5C, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 165.843.

Protokoll Vorstandssitzung vom 15.03.2014

Nach unserer Vorstandssitzung vom 15.03.2014 ergeht folgender Beschluss: Zenius Haak wird als Vorstandsvorsitzender und Delegierter des Verwaltungsrates zum 01.03.2014 verabschiedet. Als nachfolgender Vorstandsvorsitzender zum 01.03.2014 wird Herr Dipl.-Ing. Andreas Haak benannt.

Mit der Bitte um Änderung im Handelsregister verbleiben wir

Den 16.03.2014.

Zenius Haak / Andreas Haak / Markus Haak

Vorstandsvorsitzender a.D. / Vorstandsvorsitzender / Geschäftsführer

Référence de publication: 2014068627/15.

(140079877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2014.

Mont Mirail Limited, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 117.095,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 180.677.

In the year two thousand and fourteen, on the second day of April.

In front of Maître Henri Hellinckx, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Is held

a general meeting of the shareholders of Mont Mirail Limited, S.à r.l. (the "Company"), a Luxembourg société à responsabilité limitée having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register with the number B 180.677, initially incorporated under the laws of British Virgin Islands, and which has been migrated in the Grand Duchy of Luxembourg by a notarial deed of Maître Henri Hellinckx, prenamed, enacted on 30 September 2013, whose articles of association have been published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 2624 of 22 October 2013.

The meeting is presided by Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address at Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Solange Wolter, notary's clerk, with professional address at Luxembourg.

The chairman requests the notary to note that:

I.- The shareholders of the Company are (i) Saint Amand Limited, a company incorporated under the laws of British Virgin Islands, having its registered office at Woodbourne Hall, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the BVI Registrar of Corporate Affairs under the number 1605525 ("Saint Amand Ltd"), and (ii) Cabassole Limited, a company incorporated under the laws of British Virgin Islands, having its registered office is at Woodbourne Hall, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the BVI Registrar of Corporate Affairs under the number 1602513 ("Cabassole Ltd") (together the "Shareholders"), both duly represented by Mr Régis Galiotto, by virtue of proxies given under private seal, and the number of shares held by the Shareholders are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing person and the notary, shall be annexed to and registered with these minutes.

II.- As it appears from the attendance list, the 20,000 (twenty thousand) shares of USD 1 each (one United States Dollar), representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Shareholders expressly state they have been duly informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Creation of new classes of shares;
3. Reclassification of the 20,000 (twenty thousand) existing issued shares of the Company into class A shares and class B shares;
4. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 97,095 (ninety seven thousand ninety five United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) to USD 117,095 (one hundred seventeen thousand ninety five United States Dollars) by the issuance of 24,854 (twenty four thousand eight hundred fifty four) new Class A Shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, and the issuance of 72,241 (seventy two thousand two hundred forty one) new Class B Shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollars) each, the whole to be fully paid up through a contribution in kind;
5. Subscription and payment by the Shareholders of the 24,854 (twenty four thousand eight hundred fifty four) new Class A Shares and 72,241 (seventy two thousand two hundred forty one) new Class B Shares by way of contributions in kind;
6. New composition of the shareholding of the Company;
7. Subsequent amendment of article 8, paragraph 1 of the articles of association of the Company; and
8. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Shareholders of the Company, the following resolutions have been taken unanimously:

First resolution:

It is resolved that the Shareholders waive their right to the prior notice of the current meeting; the Shareholders acknowledge being sufficiently informed on the agenda and consider being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Shareholders within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to approve the creation of a new class A shares (the "Class A Shares") and the creation of a new class B shares (the "Class B Shares"), having each a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each.

Third resolution:

It is resolved to reclassify the existing 20,000 (twenty thousand) ordinary shares of the Company, having each a nominal value of USD 1 (one United States Dollar), into 5,120 (five thousand one hundred twenty) Class A Shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, being noted that 2,560 (two thousand five hundred sixty) Class A Shares are allocated to Saint Amand Ltd and 2,560 (two thousand five hundred sixty) are allocated to Cabassole Ltd, and into 14,880 (fourteen thousand eight hundred eighty) Class B Shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, being noted that 5,952 (five thousand nine hundred fifty two) Class B Shares are allocated to Saint Amand Ltd and 8,928 (eight thousand nine hundred twenty eight) Class B Shares are allocated to Cabassole Ltd (the "Reclassification").

Fourth resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 97,095 (ninety seven thousand ninety five United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) to USD 117,095 (one hundred seventeen thousand ninety five United States Dollars) by the issue of 24,854 (twenty four thousand eight hundred fifty four) new Class A Shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, and by the issue of 72,241 (seventy two thousand two hundred forty one) new Class B Shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollars) each (the "New Shares"), the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting of (i) a USD 12,427 (twelve thousand four hundred twenty seven United States Dollars) claim owed by the Company to Saint Amand Ltd (the "Saint Amand Claim 1"), (ii) a USD 28,896 (twenty eight thousand eight hundred ninety six United States Dollars) claim owed by the Company to Saint Amand Ltd (the "Saint Amand Claim 2"), (iii) a USD 12,427 (twelve thousand four hundred twenty seven United States Dollars) claim owed by the Company to Cabassole Ltd (the "Cabassole Claim 1") and (iv) a USD 43,345 (forty three thousand three hundred forty five United States Dollars) claim owed by the Company to Cabassole Ltd (the "Cabassole Claim 2") (the "Claims") (the "Contribution").

Fifth resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Shareholders of the New Shares by means of the Contribution of the Claims.

Shareholders' Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervene the Shareholders, here represented by Mr Régis Galiotto. The Shareholders declare to subscribe the New Shares in the Company and to pay them up entirely by a contribution in kind hereafter described.

The New Shares have been fully paid up by the Shareholders through a contribution in kind consisting in the Claims.

Description of the contribution

The contribution made by the Shareholders, consists in the Claims in exchange of the issuance of the New Shares.

The total value of the contribution in kind made by the Shareholders to the Company amounts globally to USD 97,095 (ninety seven thousand ninety five United States Dollars) and is allocated to the share capital.

Evaluation

The net value of the Contribution is evaluated at USD 97,095 (ninety seven thousand ninety five United States Dollars).

Such evaluation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 2 April 2014, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the contributions' existence

A proof of the Contribution has been given to the undersigned notary.

Sixth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed as follows:

| | |
|-----------------------------|---|
| - Saint Amand Ltd | 14,987 (fourteen thousand nine hundred eighty seven) Class A Shares; 34,848 (thirty four thousand eight hundred forty eight) Class B Shares; |
| - Cabassole Ltd | 14,987 (fourteen thousand nine hundred eighty seven) Class A Shares; 52,273 (fifty two thousand two hundred seventy three) Class B Shares; |

Seventh resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution described above having been fully carried out, it is resolved to amend article 8, paragraph 1 of the Company's articles of association so that to read as follows:

“ **Art. 8.** The Company’s capital is set at US\$ 117,095 (one hundred seventeen thousand ninety five United States Dollars), represented by 117,095 (one hundred seventeen thousand ninety five) shares with a nominal value of US\$ 1 (one United States Dollars) each, divided into:

- (i) 29,974 (twenty nine thousand nine hundred seventy four) class A shares (the “Class A Shares”);
- (ii) 87,121 (eighty seven thousand one hundred twenty one) class B shares (the “Class B Shares”);

The Class A Shares and the Class B Shares shall be respectively tracking separate classes of investment or acquisition of assets (including private equity assets) made by the Company from time to time or to be made by the Company and as may be resolved by the shareholders through separate agreement.

Any reference in these articles of association to share(s) without further specification shall read as a reference to the Class A Shares and the Class B Shares indistinctively.”

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about one thousand five hundred Euros (1,500.-Euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède

L’an deux mille quatorze, le deux avril.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

S’est tenue

une assemblée générale extraordinaire des associés de «Mont Mirail Limited, S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, initialement constituée sous le droit des Iles Vierges britanniques, et qui a migré au Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.677 (la «Société»), par acte notarié de Maître Henri Hellinckx, prénommé, le 30 septembre 2013, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2624, en date du 22 Octobre 2013.

L’assemblée est présidée par Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l’assemblée désigne comme scrutateur Solange Wolter, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a requis le notaire instrumentaire d’acter ce qui suit:

I.- Les associés de la Société sont (i), Saint Amand Limited , une société constituée sous le droit des Iles Vierges britanniques, ayant son siège social à Woodbourne Hall, Road Town, Tortola, Iles Vierges britanniques, et immatriculée auprès du Registre des Sociétés BVI sous le numéro 1605525 («Saint Amand Ltd»), et (ii) Cabassole Limited , une société constituée sous le droit des Iles Vierges britanniques, ayant son siège social à Woodbourne Hall, Road Town, Tortola, Iles Vierges britanniques, et immatriculée auprès du Registre des Sociétés BVI sous le numéro 1602513 («Cabassole Ltd») (ensemble les «Associés»), tous les deux dûment représentés par M. Régis Galiotto, en vertu des procurations données sous seing privé, et le nombre de parts sociales détenues par les Associés figurant sur la liste de présence. Cette liste de présence et ladite procuration, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeurent annexées au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

II.- Il ressort de la liste de présence, que les 20.000 (vingt mille) parts sociales de 1 USD (un dollar américain) chacune, représentant l’intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l’assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points portés à l’ordre du jour, et dont les Associés déclarent expressément avoir été valablement et préalablement informés.

III.- L’ordre du jour de l’assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Création de nouvelles classes de parts sociales;
3. Reclassement des 20.000 (vingt mille) parts sociales émises par la Société en parts sociales de Classe A et parts sociales de Classe B;

4. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 97.095 USD (quatre-vingt-dix-sept mille quatre-vingt-quinze Dollars Américains) afin de le porter de son montant actuel de 20.000 USD (vingt mille Dollars Américains) à 117.095 USD (cent dix-sept mille quatre-vingt-quinze Dollars Américains) par l'émission de 24.854 (vingt-quatre mille huit cent cinquante-quatre) nouvelles parts sociales de Classe A d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune, et l'émission de 72,241 (soixante-douze mille deux cent quarante et une) nouvelles parts sociales de Classe B d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune l'ensemble devant être entièrement libéré par un apport en nature;

5. Souscription et paiement par les Apporteurs de 24.854 (vingt-quatre mille huit cent cinquante-quatre) nouvelles parts sociales de Classe A et 72,241 (soixante-douze mille deux cent quarante et une) nouvelles parts sociales de Classe B au moyen d'un apport en nature;

6. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;

7. Modification subséquente de l'article 8, paragraphe 1 des statuts de la Société; et

8. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par les Associés de la Société, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

Première résolution:

Il est décidé que les Associés renoncent à leur droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale extraordinaire; les Associés reconnaissent avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour, considèrent être valablement convoqués à la présente assemblée générale et en conséquence acceptent de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. De plus il est décidé que toute la documentation présentée lors de la réunion a été mise à la disposition des Associés dans un délai suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'approuver la création de nouvelles parts sociales de classe A (les «Parts Sociales de Classe A») et de nouvelles parts sociales de classe B (les «Parts Sociales de Classe B»), ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune.

Troisième résolution:

Il est décidé de reclasser les 20.000 (vingt mille) parts sociales ordinaires de la Société, ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, en 5.120 (cinq mille cent vingt) Parts Sociales de Classe A ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, étant entendu que 2.560 (deux mille cinq cent soixante) Parts Sociales de Classe A sont allouées à Saint Amand Ltd et 2.560 (deux mille cinq cent soixante) Parts Sociales de Classe A sont allouées à Cabassole Ltd, et en 14.880 (quatorze mille huit cent quatre-vingt) Parts Sociales de Classe B ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, étant entendu que 5.952 (cinq mille neuf cent cinquante-deux) Parts Sociales de Classe B sont allouées à Saint Amand Ltd et 8.928 (huit mille neuf cent vingt-huit) Parts Sociales de Classe B sont allouées à Cabassole Ltd (le «Reclassement»).

Quatrième résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de USD 97.095 USD (quatre-vingt-dix-sept mille quatre-vingt-quinze Dollars Américains), afin de le porter de son montant actuel de 20.000 USD (vingt mille Dollars américains) à USD 117.095 USD (cent dix-sept mille quatre-vingt-quinze Dollars Américains) par l'émission de 24.854 (vingt-quatre mille huit cent cinquante-quatre) nouvelles parts sociales de Classe A ayant une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune, et par l'émission de 72,241 (soixante-douze mille deux cent quarante et une) nouvelles parts sociales de Classe B ayant une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), le tout devant être entièrement libéré par un apport en nature consistant en (i) une créance de 12.427 USD (douze mille quatre cent vingt-sept Dollars Américains) détenue par la Société envers «Saint Amand Ltd» (la «Créance Saint Amand 1»), (ii) une créance de 28.896 USD (vingt-huit mille huit cent quatre-vingt-seize Dollars Américains) détenue par la Société envers «Saint Amand Ltd» (la «Créance Saint Amand 2»), (iii) une créance de 12.427 USD (douze mille quatre cent vingt-sept Dollars Américains) détenue par la Société envers «Cabassole Ltd» (la «Créance Cabassole 1»), et (iv) une créance de 43.345 USD (quarante-trois mille trois cent quarante-cinq Dollars Américains) détenue par la Société envers «Cabassole Ltd» (la «Créance Cabassole 2») (les «Créances») (l'«Apport»).

Cinquième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par les Apporteurs des Nouvelles Parts Sociales aux moyens de l'Apport des Créances.

Intervention des Actionnaires - Souscription - Paiement

Interviennent alors les Actionnaires associés, ici représentés par M. Régis Galiotto. Les Actionnaires déclarent souscrire aux Nouvelles Parts Sociales de la Société et les libérer entièrement au moyen d'un apport en nature ci-après décrit.

Les Nouvelles Parts Sociales ont été intégralement libérées par les Associés au moyen de l'apport en nature des Créances.

Description de l'Apport

L'apport réalisé par les Apporteurs consiste en Créances en échange de l'émission des Nouvelles Parts Sociales.

La valeur totale de l'apport en nature réalisé par les Apporteurs à la Société s'élève à un montant global de USD 97.095 USD (quatre-vingt-dix-sept mille quatre-vingt-quinze Dollars Américains) qui est alloué au capital social.

Evaluation

La valeur nette de l'Apport est évaluée à USD 97.095 USD (quatre-vingt-dix-sept mille quatre-vingt-quinze Dollars Américains).

Cette évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport en date du 2 avril 2014, qui restera ci-après annexée pour être enregistrée avec le présent acte.

Preuve de l'existence de l'apport

La preuve de l'Apport a été donnée au notaire soussigné.

Sixième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'actionnariat de la Société est maintenant composé comme suit:

- Saint Amand Ltd 14.987 (quatorze mille neuf cent quatre-vingt-sept) Parts Sociales de Classe A;
34.848 (trente-quatre mille huit cent quarante-huit) Parts Sociales de Classe B.
- Cabassole Ltd 14.987 (quatorze mille neuf cent quatre-vingt-sept) Parts Sociales de Classe A;
52.273 (cinquante-deux mille deux cent soixante-treize) Parts Sociales de Classe B;

Septième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent et de l'Apport ci-après décrit ayant été totalement réalisé, il est décidé à l'unanimité de modifier l'article 8, paragraphe 1 des statuts de la Société qui devra être lu comme suit:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 117.095 USD (cent dix-sept mille quatre-vingt-quinze Dollars Américains), représenté par 117.095 (cent dix-sept mille quatre-vingt-quinze) parts sociales, avec une valeur nominale de 1USD (un Dollars Américain) chacune, divisées en:

- (i) 29.974 (vingt-neuf mille neuf cent soixante-quatorze) parts sociales de classe A (les «Parts Sociales de Classe A»);
- (ii) 87.121 (quatre-vingt-sept mille cent vingt et une) parts sociales de classe B (les «Parts Sociales de Classe B»);

Les Parts Sociales de Classe A et les Parts Sociales de Classe B refléteront respectivement différentes classes d'investissement ou d'acquisitions d'actifs (y compris des actifs de «private equity») qui seront effectués par la Société à tout moment ou déjà effectué par la Société et décidé par les Associés par un accord séparé.

Toute référence dans les présents statuts à une/des part(s) sociale(s) sans autre précision doit se lire comme une référence à des Parts Sociales de Classe A et des Parts Sociales de Classe B indistinctement.»

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec l'augmentation de capital, ont été estimés à mille cinq cents Euros (1.500.- Euros).

Aucun autre point n'ayant été soulevé, l'assemblée a été ajournée.

Dont Acte, a la suite de quoi, le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au même jour qu'indiqué en tête.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que, sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 avril 2014. Relation: LAC/2014/17375. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Releveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 mai 2014.

Référence de publication: 2014069052/269.

(140080824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.

LuxApps, LUX APPLICATIONS Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 3-5, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 165.584.

Je soussigné, Sébastien DAMAIN, agissant en tant que gérant de la société «LuxApps, LUX APPLICATIONS Sàrl» déclare les cessions de parts sociales intervenues en date du 3 avril 2014 dont extrait ci-dessous.

Extrait de trois conventions de cession de parts sociales du 3 avril 2014.

Entre, d'une part:

Monsieur Sébastien DAMAIN, né le 20 septembre 1979 à Libramont et domicilié B-6840 OFFAING, Le Haut de Baudrimont 19 (Belgique);

Ci-dessous dénommés le «Cédant»

Et d'autre part:

Monsieur Benoit DE SIMONE, né le 14 octobre 1978 à Liège et domicilié B-6840 LONGLIER, Chaussée de Bastogne 13 (Belgique),

Ci-dessous dénommé le «Cessionnaire»

Ci-après conjointement les «Parties»

Il est convenu ce qui suit:

Le Cédant vend au Cessionnaire, en pleine propriété, et qui accepte, 5 parts sociales (ci-après «les Parts») de la Société LuxApps, LUX APPLICATIONS Sàrl ayant son siège social à L-8399 WINDHOF, Rue d'Arlon 3-5 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro de B 165.584 ci-après la «Société».

Entre, d'une part:

Monsieur Sébastien DAMAIN, né le 20 septembre 1979 à Libramont et domicilié B-6840 OFFAING, Le Haut de Baudrimont 19 (Belgique);

Ci-dessous dénommés le «Cédant»

Et d'autre part:

Monsieur Gabriel MAZZUCHELLI, né le 4 novembre 1978 à Liège et domicilié B-4020 LIEGE, Rue de la Justice 9 (Belgique);

Ci-dessous dénommé le «Cessionnaire»

Ci-après conjointement les «Parties»

Il est convenu ce qui suit:

Le Cédant vend au Cessionnaire, en pleine propriété, et qui accepte, 3 parts sociales (ci-après «les Parts») de la Société LuxApps, LUX APPLICATIONS Sàrl ayant son siège social à L-8399 WINDHOF, Rue d'Arlon 3-5 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro de B 165.584 ci-après la «Société».

Entre, d'une part:

Monsieur Benoit DE SIMONE, né le 14 octobre 1978 à Liège et domicilié B-6840 LONGLIER, Chaussée de Bastogne 13 (Belgique),

Ci-dessous dénommés le «Cédant»

Et d'autre part:

Monsieur Gabriel MAZZUCHELLI, né le 4 novembre 1978 à Liège et domicilié B-4020 LIEGE, Rue de la Justice 9 (Belgique);

Ci-dessous dénommé le «Cessionnaire»

Ci-après conjointement les «Parties»

Il est convenu ce qui suit:

Le Cédant vend au Cessionnaire, en pleine propriété, et qui accepte, 3 parts sociales (ci-après «les Parts») de la Société LuxApps, LUX APPLICATIONS Sàrl ayant son siège social à L-8399 WINDHOF, Rue d'Arlon 3-5 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro de B 165.584 ci-après la «Société».

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014069037/50.

(140080505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2014.